

Le fonds sociocommunautaire de 100 000 \$ de la MRC des Laurentides reconduit pour une seconde année afin d'aider directement les organismes sociocommunautaires du territoire

Mont-Blanc, le 21 janvier 2025 – Pour soutenir les organismes communautaires à assurer l'offre de services aux citoyens vulnérables, le conseil des maires de la MRC des Laurentides alloue cette année une enveloppe de plus de 100 000 \$. Ce fonds a pour but d'offrir un soutien principalement à la mission de l'organisme, mais aussi pour le démarrage d'un nouveau projet venant contrer un enjeu ou encore veiller à la poursuite d'un service ou d'une activité existante et essentielle.

Les organismes à but non lucratif, les associations et autres entités œuvrant pour le bien-être communautaire sont invités à soumettre leur candidature pour bénéficier de cette aide financière.

Le montant alloué, d'un maximum de 10 000 \$, variera en fonction des projets soumis qui répondront aux critères d'évaluation et aux priorités d'intervention du territoire de la MRC des Laurentides, notamment : le soutien aux populations vulnérables, le logement et l'itinérance, la santé mentale, la sécurité alimentaire et le transport collectif et adapté.

L'an dernier, 17 organismes ont reçu une aide financière grâce à ce fonds pour une somme totale de 103 500 \$.

Un engagement fort pour une seconde année à l'égard du milieu

Face aux enjeux sans cesse grandissants, les élus apportent une aide concrète et directe aux organismes sociocommunautaires du territoire. Les demandes reçues seront étudiées par le comité de développement social de la MRC, composé de cinq élus et de la direction générale qui, au cours des trois dernières années, ont rencontré au moins 40 organismes et tables de concertation.

« Les besoins continuent à grandir et le manque, ou le sous-financement, des organismes demeure un enjeu important. À travers ce fonds, nous cherchons à apporter une aide à petite échelle aux organismes qui œuvrent auprès des populations vulnérables, tout en poursuivant nos représentations politiques auprès des ministères concernés en faveur d'un financement adapté aux besoins de la clientèle vulnérable », précise Kimberly Meyer, préfète suppléante et présidente du comité de développement social de la MRC des Laurentides.

- La date limite de dépôt du dossier est fixée au **lundi 17 février 2025 à 23h59** à l'adresse courriel suivante : sociocommunautaire@mrclaurentides.qc.ca
- La décision sera rendue au plus tard le 17 avril 2025
- Consultez le document explicatif et téléchargez le formulaire de demande de financement ici: <https://mrclaurentides.qc.ca/fonds-sociocommunautaire/>
- Pour toute information, contactez Geneviève Biron au 819 425-5555 poste 1043 gbiron@mrclaurentides.qc.ca

Source :

Catherine Signoret

Agente aux communications

819 425-5555 poste 1048

csignoret@mrclarentides.qc.ca

Informations :

Geneviève Biron

Agente de liaison sociocommunautaire

819 425-5555 poste 1043

gbiro@mrclarentides.qc.ca